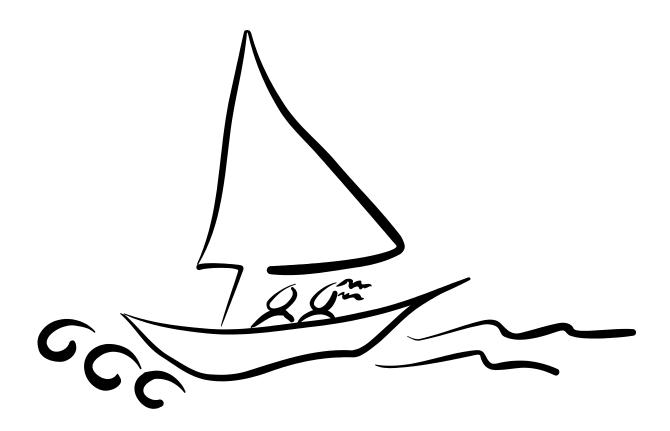
L'ÉCHO DU LAC XAVIER

VOL. XXX

ÉDITION No. 1 MAI 2011

CORPORATION DES RÉSIDENTS DU LAC XAVIER



Corporation des résidents du lac Xavier 1098 rue de Saint-Jovite, CP 4506, Mont-Tremblant (Qc) J8E 1A1

MOTS DE VOTRE CONSEIL D'ADMINISTRATION

La Corporation des Résidants du Lac Xavier a débuté ses activités en juillet 1981 avec les objectifs principaux suivants:

- Maintenir et améliorer la qualité des eaux du lac Xavier.
- Protéger le littoral, les rives et l'encadrement forestier du lac Xavier.
- Sensibiliser les résidants aux problèmes de la nature et de la qualité de l'environnement.
- Organiser des loisirs.
- Faire toute démarche pour promouvoir la sécurité aquatique et faire respecter les règlements municipaux et provinciaux à cette fin.
- Amorcer toute démarche visant directement et indirectement à améliorer la qualité de vie.

Nous fêtons cette année notre **30 ième anniversaire** et nous devons féliciter les efforts, les combats et les victoires de tous :

- résidants, membres, administrateurs présents et passés, intervenants municipaux et provinciaux qui ont permis, au cours de ces trente années,
- l'amélioration de la qualité de l'environnement et de vie au lac Xavier.

Toutefois, nous devons poursuivre nos engagements et nos collaborations par l'application du **Code de Vie** auprès des résidants, des visiteurs et des locataires occasionnels et de voir au respect de ses principales recommandations :

- Respecter les règlements municipaux quant à la coupe de gazon dans la bande riveraine, au bon fonctionnement de son installation septique, à la nonutilisation de pesticides et de fertilisants, en utilisant uniquement des produits sans phosphate et à être un bon voisin en évitant les bruits, les éclairages trop forts et mal dirigés et la musique forte entre 22h et 8h.
- Respecter les règlements de sécurité nautique sur le plan d'eau en naviguant à une vitesse de 5 km/heure dans les 50 premiers mètres de la rive, en respectant les temps d'utilisation du lac, en s'assurant que les embarcations soient adéquatement lavées et certifiées avant la mise à l'eau, en évitant de circuler dans les zones peu profondes et dangereuses et à ne jamais bloquer l'accès à la descente publique.

Nous vous souhaitons un bon 30 ième anniversaire, une belle saison estivale et votre participation dans les activités de votre Corporation.

Consultez le site de la Corporation à <u>www.lacxavier.ca</u>.

CALENDRIER DES ACTIVITÉS

- Assemblée annuelle et fête du 30^{ièmE} LE DIMANCHE 26 JUIN 2011 À LA SALLE
 ALFRED PILON DE L'HÔTEL DE VILLE DÈS 10 HEURES
- Analyses d'eau : LE DIMANCHE 17 JUILLET 2011
- L'épluchette de blé dinde : SAMEDI LE 20 AOÛT 2011 À 18 HEURES AU TERRAIN DE JEUX DE L'ASSOCIATION

COTISATIONS 2011

N'oubliez pas votre cotisation 2011-2012. Afin de faciliter la logistique lors de l'assemblée annuelle et la fête du 30^{ième}, nous apprécierions recevoir votre cotisation par le courrier dans l'enveloppe timbrée que nous avons jointe au journal. Vous pouvez d'ailleurs envoyer votre cotisation et votre réponse de confirmation dans la même enveloppe.

FÊTE DU 30 IÈME : nous vous attendons en grand nombre!

Nous avons organisé un méchoui pour célébrer le 30^{ième} de notre association le dimanche 26 juin à l'Hôtel de ville de La Conception. Nous offrons l'apéro à tous les résidents du Lac Xavier (membres et non-membres) à compter de 11 heures 15 et le repas sera servi vers 12h00.

Il faut apporter vos boissons préférées, nous avons tout ce qu'il faut pour les garder bien froides!!

- Le menu : méchoui de porc avec des brochettes de poulet, légumes chauds et pommes de terre, choix de 5 salades, desserts variés, café et thé.
- Les membres: l'association défraie le repas pour un membre cotisant par adresse. Les autres personnes de la famille peuvent se joindre au coût de 35\$/adulte incluant les taxes et le pourboire. Les enfants de 5 à 11 ans paient la moitié du prix et les enfants de moins de 5 ans ne paient pas.
- Les non-membres peuvent participer à la fête au coût de 40\$/adulte (incluant taxes et pourboire). Les enfants de 5 à 11 ans paient la moitié du prix et les enfants de moins de 5 ans ne paient pas.

**** IMPORTANT ***

VOUS DEVEZ **CONFIRMER VOTRE PRÉSENCE** EN UTILISANT LE **FORMULAIRE DE RÉPONSE** ET NOUS FAIRE PARVENIR VOTRE **PAIEMENT AVANT LE 15 JUIN 2011** EN UTILISANT L'ENVELOPPE PRÉ-AFFRANCHIE.

RENCONTRE DE LA MUNICIPALITÉ ET DES ASSOCIATION DE LACS

30 avril 2011

La Corporation du Lac Xavier était présente à la rencontre qui regroupait une quinzaine de représentants des divers lacs du territoire.

- Traitement des insectes piqueurs: présentation de Richard Vadeboncoeur, biologiste pour la firme GDG. Les traitements débutent actuellement dans notre municipalité. Pour plus d'informations, voir l'article dans l'Info municipale de mai-juin 2011.
- Utilisation de la taxe verte: poursuite de travail de fossés et bassins de rétention. Il n'y aura plus de journée de l'environnement car la formule n'attirait plus suffisamment de compagnies intéressées à animer un kiosque. On propose plutôt des rendez-vous écologiques visant à encourager des initiatives individuelles (par exemples utilisation de plantes pour revégétaliser les bandes riveraines, utilisation de barils de récupération de l'eau de pluie, composteurs etc.) Sur présentation de factures de plus de 50\$, la taxe verte peut être remise à ceux qui en font la demande. Pour plus d'informations, voir l'article dans l'Info municipale de mai-juin 2011.
- Programme de suivi volontaire des lacs : pas de nouveaux lacs cette année. La municipalité poursuit avec les 3 lacs déjà inscrit dont le Lac Xavier. Il s'agit de vérifier la transparence de l'eau.
- Usine d'eau potable : elle sera en fonction d'ici quelques jours. Les résidents de La Conception pourront se procurer de l'eau potable à la municipalité. On suggère cependant d'attendre quelques semaines car l'eau risque d'être brouillée lors de la mise en opération.
- Rappel sur le reboisement des berges: les 5 premiers mètres devraient être revégétalisés en 2011, on peut contacter France Granger pour le choix des plantes. La municipalité ne donne plus d'avis avant d'émettre un constat d'infraction concernant la coupe de gazon et de végétation dans les 10 premiers mètres sauf aux nouveaux propriétaires. Toutes les causes amenées en cour ont été gagnées par la municipalité. Aucun citoyen n'a eu gain de cause.
- Épandage d'un produit anti poussière : l'épandage de chlorure de calcium se fera début juin et à la mi-juillet sur les chemins non asphaltés de la municipalité.
- Internet : les démarches se poursuivent et le maire siège maintenant sur une table de l'Union des municipalités afin de représenter les besoins des petites municipalités.